

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Ouverture de la concertation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence

Par délibération n°001-9651/21CM du 18 Février 2021 et en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Marseille-Provence.

Les objectifs principaux poursuivis de la modification sont les suivants :

- Assurer l'adaptation du PLUi à la dynamique du Territoire ;
- Assurer l'amélioration de la prise en compte des risques naturels;
- Poursuivre les efforts engagés en matière environnementale et patrimoniale.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Des éléments de présentation du champ d'application de la modification et des principaux enjeux abordés seront mis à disposition du public au siège de la Métropole Aix Marseille Provence et dans chacune des 18 mairies des 18 communes membres du Territoire Marseille Provence ainsi que dans les 8 mairies de secteurs de la ville de Marseille. Le site internet de la Métropole permettra un accès à l'ensemble de ces éléments ;
- Un registre destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public au siège de la Métropole Aix Marseille Provence et dans chacune des Communes membres du Conseil de Territoire ainsi que dans les 8 mairies de secteurs de la Ville de Marseille ;
- Un registre dématérialisé sera également destiné à recevoir les observations du public :

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-pluimp-modif2>

- Une adresse mail dédiée permettra également de recueillir les observations du public :

concertation-pluimp-modif2@mail.registre-numerique.fr

- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation selon les modalités ci-dessous :

o En les consignants dans les registres susmentionnés.

o En les adressant par mail à l'adresse susmentionnée.

o Et /ou en les adressant par courrier à l'attention de la Direction de La Planification et de l'Urbanisme du Conseil de Territoire Marseille Provence BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

- La concertation **débutera le 15 Avril 2021** et se déroulera tout au long de la procédure.

Lieux de la concertation :

| | | | | | | | | | | | |
|---------------------|--|---------------------------|---|-----------|--|-----------|--|----------------|---|----------------------|---|
| ALLAUCH | Service urbanisme municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch | CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES | Service Urbanisme 31 Boulevard Armand Audibert 13220 Châteauneuf-les-Martigues | LE ROVE | Hôtel de ville 4,rue Jacques Duclos 13740 Le Rové | MARSEILLE | Mairie du 3 ^{ème} secteur (4 ^{ème} , 5 ^{ème} ar) 7 Square Sidi Brahim 13005 Marseille | MARSEILLE | Mairie du 7 ^{ème} secteur (13 ^{ème} , 14 ^{ème} ar) 72 rue Paul Coxé 13014 Marseille | ROQUEFORT LA-BEDOULE | Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule |
| CARNOUX-EN-PROVENCE | Services techniques municipaux 11 Allée Ganteaume 13470 Carnoux-en-Provence | ENSUES-LA-REDONNE | Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues la Redonne | MARIGNANE | Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane | MARSEILLE | Mairie du 4 ^{ème} secteur (6 ^{ème} , 8 ^{ème} ar) 125, rue du Commandant Rolland 13008 Marseille | MARSEILLE | Mairie du 8 ^{ème} secteur (15 ^{ème} , 16 ^{ème} ar) 246 rue de Lyon 13015 Marseille | SAINT-VICTOIRE | Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13730 Saint-Victoire |
| CARRY-LE-ROUET | Service urbanisme-cadastre 5, bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet | GIGNAC-LA-NERTHE | Services techniques municipaux 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe | MARSEILLE | Délégation générale de l'urbanisme de l'aménagement et de l'habitat 40 rue Fauchier 13002 Marseille | MARSEILLE | Mairie du 5 ^{ème} secteur (9 ^{ème} , 10 ^{ème} ar) 150 Boulevard Paul Claudel 13009 Marseille | MARSEILLE | Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille | SAUSSET-LES-PINS | Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins |
| CASSIS | Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis | GEMENOS | Hôtel de ville Rue Maréchal-des-Logis Planzol 13420 Gémenos | MARSEILLE | Mairie du 1 ^{er} secteur (1 ^{er} , 7 ^{ème} ar) 81 La Canebrière 13001 Marseille | MARSEILLE | Mairie du 6 ^{ème} secteur (11 ^{ème} , 12 ^{ème} ar) Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille | PLAN-DE-CUQUES | Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques | SEPTÈMES-LES-VALLONS | Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons |
| CEYRESTE | Hôtel de ville Place du Général-de-Gaulle 13600 Ceyreste | LA CIOTAT | Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat | MARSEILLE | Mairie du 2 ^{ème} secteur (2 ^{ème} , 3 ^{ème} ar) 2 Place de la Major 13002 Marseille | | | | | | |

Le présent avis sera inséré sur le site web de la métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.ampmetropole.fr>

Cet avis sera également publié sur le registre numérique à l'adresse web suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-pluimp-modif2>

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, directement sur le registre numérique à l'adresse ci-dessus référencée et ouvert à cet effet sur les lieux précités ou par email à l'adresse suivante : concertation-pluimp-modif2@mail.registre-numerique.fr

Au terme de la période de concertation, un bilan sera tiré et rendu public et joint au dossier d'enquête publique dont fera l'objet le projet de modification.